



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 18 décembre 2023

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Interdiction du port et de l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, du transport de carburant, de la vente et de la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique en Moselle

Comme en toute période, les services de l'État se mobilisent pleinement lors des fêtes de fin d'année afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens en prenant des mesures adaptées.

Compte tenu des risques de troubles à la tranquillité et l'ordre publics, ainsi que des dangers et risques d'accidents graves provoqués par l'utilisation inconsidérée de pétards et autres pièces d'artifices sur la voie publique et dans tous les lieux où se tiennent des rassemblements de personnes, **Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a décidé des mesures suivantes dans toutes les communes de la Moselle :**

- tout port, utilisation et transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques **est désormais interdit pour les particuliers, depuis le 16 décembre 2023 jusqu'au 3 janvier 2024 à minuit, sur la voie publique ou en direction de l'espace public, ainsi que dans les transports en commun.**
La seule exception concerne les catégories C1, F1 et C2, F2 (artifices de divertissement qui présentent un danger faible ou très faible et un faible niveau sonore) ;
- le transport de tout carburant, par jerrican, cubitainer, bidon, flacon ou autre récipient, **est interdit du 29 décembre 2023 à zéro heure au 3 janvier 2024 à minuit ;**
- la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique **sont interdites du 31 décembre 2023 à 12h au 1^{er} janvier 2024 à 12h.**

Policiers et gendarmes procèdent à des contrôles sur l'ensemble de la période.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle